COMMUNE DE
PLAN-
LES-
OUATES

Conseil municipal

Législature 2025-2030
Délibération **D 42-2026 P**
Séance du 29 septembre 2026

PROJET DE DELIBERATION

relatif aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
et du Conseil municipal en 2027

Vu le projet de budget 2027,

vu le préavis de la commission Finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers administratifs et au Maire à **306 300 F** au total pour l'année 2027 sous rubrique budgétaire No 012.300 (soit 410 860 F charges comprises sous rubrique No 012.30).

2. De maintenir les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal, les séances du bureau, les séances des commissions et du caucus à :
   - 120 F pour une durée maximale de 2 heures
   - +25 F par tranche de 30 minutes entamée

3. De maintenir les indemnités supplémentaires allouées pour :
   - les séances du Conseil municipal et les séances des commissions à :
     - 20 F forfaitaire pour le Président
     - 40 F forfaitaire pour le rapporteur.
   - les séances du bureau :
     - 20 F forfaitaire pour le Président.

4. De maintenir l'indemnité annuelle destinée au Président du Conseil municipal à 500 F.

5. Le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers municipaux s'élevant à **165 800 F** pour l'année 2027 sous rubrique budgétaire No 011.300 (soit 179 185 F charges comprises sous rubrique No 011.30).